

Horaires de la station passeports - cartes d'identité
L'établissement d'un titre d'identité est désormais **sur rendez-vous** selon les horaires ci-dessous :

Lundi : 9h-11h (*dernier rdv*)
Mardi : 9h-11h/14h45-17h15 (*dernier rdv*)
Mercredi : 9h-11h30 (*dernier rdv*)
Jeudi : 14h45-17h15 (*dernier rdv*)
Vendredi : 9h-11h/14h45-17h15 (*dernier rdv*)

Permanences d'urbanisme

Lun, mar, merc : 9h-12h
Jeudi et vendredi : 14h45-17h45

Bibliothèque

Place de l'Eglise Notre-Dame - Tél. : 02.43.76.92.98
Lundi : 16h30-18h
Mercredi : 10h-12h / 14h-17h
Samedi : 10h-12h

La Poste

42 Grande Rue - Tél. : 02.43.54.81.90
Du mardi au samedi: 9h-12h

Ecole maternelle publique

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

Ecole élémentaire publique

Mme CASTILLON : 02.43.76.70.85

Ecole Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

Service jeunesse

Tél. : 02.43.76.27.39
Lun, mar, jeu : 8h-12h / 14h-17h

Multi-accueil

Tél. : 02.43.89.87.96

Médecin : appeler le 15

Infirmier(e) de garde : M. Joao FERREIRA
Tél. : 06.59.49.28.41

Pharmacie : Service de garde - 0825 12 03 04
17 Rue du Haras - Tél. : 02.43.76.70.17

Du lundi au vendredi : 8h45-12h30 / 14h-19h30
Le samedi : 8h45-16h30 sans interruption

Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est généralement célébrée* à Montfort :

- de Pâques à la Toussaint à **18h30** à **Notre-Dame**
- de la Toussaint à Pâques à **18h00** à **Saint-Gilles**

Presbytère de Montfort :

5 Place Notre-Dame - 72450 Montfort-le-Gesnois
Tél. : 02.43.76.70.67

Prêtre : Père François BAILLY

Permanences : Samedi de **10h00 à 12h00**
Pour contacter le prêtre :
02.43.89.00.43 / bailly-f@wanadoo.fr

Messe à la résidence Amicie (17h)

Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière
Tél. : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h
Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré
Tél. : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h
les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70
Consulter tous les horaires sur : <http://sittellia.fr>

Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 - www.smirgeomes.fr
Horaires d'été à compter du 1er avril 2019

Lundi, mercredi : 14h-18h30
Mardi : 9h-12h
Jeudi : Fermé
Vendredi : 9h-12h/14h-18h30
Samedi : 9h-12h/14h-17h30

Prochaines collectes des ordures ménagères et des sacs jaunes : 21 juin et 5 juillet 2019

Mairie de Montfort-le-Gesnois

MAIRIE 02.43.54.06.06

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi et samedi : 9h-12h
Mar, Jeud, Ven : 9h-12h / 14h45 - 17h45
Mercredi : 9h-12h30

<http://www.montfort-le-gesnois.fr>
Adresse courriel : mairie@montfortlegesnois.fr



BULLETIN D'INFORMATION

N°24 du 14 juin 2019

La mairie sera fermée le samedi 22 juin 2019

Arrêté du Maire : Fibre optique B15/C18 Chantier ambulant

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code des communes ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles R 411-25 et suivants;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant le Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de travaux déposée par l'entreprise **SPIE City Networks, STT et SAMCOM**, pour effectuer des travaux d'aiguillage et de Tirage de câble fibre optique;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers circulant sur la Grande Rue, la route de Lombron RD25 et la rue des Violettes, il est nécessaire de règlementer la circulation ;

ARRÊTE

Article 1 : La Grande Rue, la route de Lombron RD25 et la rue des Violettes seront réglementées par B15/C18, **du 04 juin au 31 juillet 2019.**

Article 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

Article 3 : Si pour des impératifs d'intempéries, la date prévue pour les travaux se trouvait modifiée, le présent arrêté s'appliquerait à la période modifiée.

Article 4 : Des panneaux de signalisations, des cônes ainsi que le trflash de camion seront posés aux lieux nécessaires par l'entreprise chargée des travaux.

Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière et au demandeur.

Conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le **mardi 18 juin 2019 à 20h** en mairie.

Des gestes simples pour le bien-être de tous ...

RESTAURANT SCOLAIRE

Menus de la semaine du lundi 17 au vendredi 21 juin 2019

Choix des maternelles soulignés

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
Salade verte <u>Salade strasbourgeoise</u>	<u>Salade de maïs et tomates</u> Radis beurre	Carottes râpées vinaigrette	Pizza	<u>Melon</u> Pomelos
Estouffade de bœuf	Brandade de poisson	Œufs à la Florentine	Longe de porc au miel	Poisson du marché
Semoule	Salade verte	Epinards	Blettes à la tomate	Riz
Légumes couscous	Fromage	Fromage	Pommes de terre rissolées	Petits pois
Fromage	Fromage	Fromage	Fromage	Fromage
Compote de fruits	<u>Abricots</u> Pêche	Flan pâtissier	Corbeille de fruits	Glace

Ecole de musique

ARRETE 2019/39 Fête de la musique 21 juin 2019

Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'organisation de la fête de la Musique qui se déroulera le 21 juin 2019,

Considérant que pour assurer la sécurité et le bon déroulement des festivités, il est nécessaire de réglementer la circulation ;

ARRETE

Article 1^{er} : Est autorisé, le 21 juin 2019 de 8h00 au 22 juin 2019 à 9h30, l'occupation de la place Notre-Dame et de la place Jacques Moreau pour l'organisation de la Fête de la musique.

Article 2 : Le stationnement sera interdit à tous véhicules le 21 juin 2019 de 8h au 22 juin 2019 à 9h30, sur la place Notre-Dame et la place Jacques Moreau.

Article 3 : La circulation des véhicules sera interdite avenue de la Libération, de l'impasse du Parterre vers la place Notre-Dame, le 21 juin 2019, de 16h30 à 23h30.

Article 4 : La circulation des véhicules sera interdite rue Thoury, de l'impasse du Parterre vers la place Notre-Dame, le 21 juin 2019, de 16h30 à 23h30.

Article 5 : La circulation des véhicules sera interdite Grande Rue, de la route de Lombron vers la place Notre-Dame, le 21 juin 2019, de 16h30 à 23h30.

Article 6 : Pour renforcer la sécurité, un double barriérage sera installé, devant le n°2 avenue de la Libération, ruelle du Baron et devant le n°1 Grande Rue, le 21 juin 2019 le 16h30 à 23h30.

Article 7 : Le podium sera stationné sur la place Notre-Dame, près de la bibliothèque du 21 juin 2019 8h00 au 22 juin 2019 9h30, du matériels, stands, buvettes y sera également stationnés.

Article 8 : Des panneaux de signalisation seront mis en place aux lieux nécessaires par la Commune.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Brigade de Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière.

**FÊTE DE LA MUSIQUE
A MONTFORT LE GESNOIS**

**LE VENDREDI 21 JUIN 2019
Avec ROTTERDAMES
MCB - L'école de musique**

Rendez-vous place de l'église à partir de 18h30
Buvette et petite restauration sur place

Peintres dans les rues



Peintres dans les rues Montfort Le Gesnois (72450)

samedi 15 juin 2019
A partir de 9h
Espace Saint-Jean

1^{er} prix 150e
2^{ème} prix 100e
3^{ème} prix 50e

renseignements:

06.80.24.65.77

sur-les-pas-des-artistes@orange.fr

Fermeture Atelier

L'EPN de Savigné-l'Évêque sera fermé le **mercredi 26 juin 2019 de 10h à 12h.**

FÊTE DES ÉCOLES PUBLIQUES

LE SAMEDI 22 JUIN À PARTIR DE 14H

à l'école élémentaire

AU PROGRAMME

➤ Animation des enfants à 15h

➤ Nombreuses activités :

Maquillage, barbe à papa, jeux gonflables, jeux en bois, parcours d'obstacles, etc.

➤ Tombola :

A gagner: overboard, crêpes party, trottinette, entrées parcs et nombreux autres lots

➤ Soirée barbecue à partir de 19h :

Sur réservation (07 67 27 25 34)

Ouvert à tous, venez nombreux !